



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 2 août 2021 à 19 h 30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempes, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Est également présente Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

### A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

### B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les citoyens à un instant de réflexion.

### C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

- A) **Constatation du quorum**
- B) **Instant de réflexion et allocution de la mairesse**
- C) **Adoption de l'ordre du jour**
- D) **Approbation du procès-verbal**
  - D.1 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021**
- E) **Présentation des comptes et du registre des chèques**
- F) **Engagement de crédits (dépenses)**
- G) **Présentation de l'état des activités de fonctionnement**
- H) **Résolutions d'intérêt général**
  - H.1 **Nomination du maire suppléant**
  - H.2 **Parc St-François / Démolition du bâtiment existant**
  - H.3 **Acquisition du terrain situé sur le lot 3 450 601 appartenant à la Fabrique de la Paroisse St-Laurent**
  - H.4 **Programme d'aide aux collectivités rurales – MRC de D'Autray / Aménagement du parc Gilles-Villeneuve**
  - H.5 **Localisation des entrées d'eau incluant l'intégration des entités au fichier Shapefile / Octroi de contrat**
  - H.6 **Étude d'avant-projet pour la réfection de la rue Pierre-De Lestage**
  - H.7 **Rue Pierre-De Lestage / Mandat relatif à la réalisation du relevé topographique**
  - H.8 **Immeuble situé au 700, rue De Frontenac / Demande de dérogation numéro DM-05-2021**
  - H.9 **Demande d'autorisation relative au PIIA – Propriété sise au 700, rue De Frontenac**
  - H.10 **Propriété sise au 290 rue De Vaudreuil / Demande d'un permis de démolition – Avis d'intention au ministère de la Culture**
  - H.11 **Propriétés sises au 51-53 et 55-61 rue D'Iberville / Demande d'un permis de démolition – Avis d'intention au ministère de la Culture**
  - H.12 **Programme de soutien aux politiques familiales municipales / Demande de report de la reddition de compte**
  - H.13 **Recrutement au poste de chargé de projets / Nomination du comité de sélection**
- I) **Dépôt de documents**
- J) **Rapport des services**
- K) **Avis de motion**
  - K.1 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**  
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en modifiant les exigences relatives au stationnement pour les zones 4-C-35, 4-C-57 et 4-C-58
  - K.2 **Avis de motion**  
Règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable

2021-08-184



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

2 août 2021

- K.3 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**  
Règlement concernant les stationnements pour les utilisateurs de la descente de bateaux
- K.4 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement**  
Règlement sur l'utilisation des infrastructures municipales en bordure des plans d'eau et sur l'amarrage des bateaux
- L) **Adoption de règlements**
  - L.1 **Adoption du règlement 962**  
Règlement relatif au stationnement et à la circulation
  - L.2 **Adoption du règlement 963**  
Règlement relatif au programme d'aide aux entreprises
  - L.3 **Adoption du second projet de règlement 748-215**  
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en agrandissant la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05
  - L.4 **Adoption du second projet de règlement 748-216**  
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en créant la zone 1-R-36 à même les zones 1-P-33 et 1-C-24
  - L.5 **Adoption du premier projet de règlement 748-217**  
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en modifiant les exigences relatives au stationnement pour les zones 4-C-35, 4-C-57 et 4-C-58
- M) **Affaires nouvelles**
- N) **Période de questions**
- O) **Levée de l'assemblée**

### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

### ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### D) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

#### D.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 5 juillet 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

### ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 5 juillet 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Berthierville**

2 août 2021

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU:**

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2021-06 et 2021-07 » préparé et déposé par le service de trésorerie, totalisant la somme de 213 183,27 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-08-187

**F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)**

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Période 2021-07 » représente les dépenses encourues en juillet 2021 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU:**

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en juillet 2021 telles que détaillées au « Journal des achats en lot » préparé par le service de la trésorerie, totalisant une somme de 79 930,18 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 29 juillet 2021 déposé par le service de la trésorerie.

**H) RÉOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

2021-08-188

**H.1 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

QUE le conseiller, Alec Turcotte, soit nommé maire suppléant pour les mois de septembre et octobre 2021.

QUE le conseiller Alec Turcotte soit également désigné comme substitut de la mairesse à la Municipalité régionale de comté de D'Autray.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



No de résolution  
ou annotation

2021-08-189

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

2 août 2021

### H.2 PARC ST-FRANÇOIS / DÉMOLITION DU BÂTIMENT EXISTANT

CONSIDÉRANT l'état vétuste du bâtiment appelé « La Balle à frite » au parc St-François situé à l'arrière de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT l'offre datée du 22 juillet 2021 déposée par Les Entreprises Berthier inc. pour la réalisation des travaux de démolition du bâtiment, de disposition du matériel ainsi que les travaux de remblai et de finition du terrain;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par le conseiller Claude Frappier,

#### ET RÉSOLU :

D'octroyer aux Entreprises Berthier inc. le contrat relatif à la démolition du bâtiment situé au parc St-François au montant de 6 100 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit à leur offre de services datée du 22 juillet 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-08-190

### H.3 ACQUISITION DU TERRAIN SITUÉ SUR LE LOT 3 450 601 APPARTENANT À LA FABRIQUE DE LA PAROISSE ST-LAURENT

CONSIDÉRANT que la Fabrique de la Paroisse St-Laurent est propriétaire du terrain situé sur le 3 450 601 faisant l'objet d'une convention conclue avec la Ville de Berthierville accordant la jouissance du fonds de terre à la municipalité étant un terrain de tennis et un terrain de stationnement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire acquérir ce lot pour en devenir propriétaire;

CONSIDÉRANT que la Fabrique de la Paroisse St-Laurent a confirmé l'acceptation de l'offre de la Ville de Berthierville datée du 15 juin 2021;

CONSIDÉRANT que l'Ordinaire du Diocèse de Joliette a donné son autorisation à l'égard de la vente dudit lot et que la Fabrique de la Paroisse St-Laurent a désigné les signataires des documents notariés relatifs à cette vente de terrain;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

#### ET RÉSOLU :

De mandater Laporte et Associés notaires inc. pour procéder au contrat d'achat du terrain situé sur le lot 3 450 601 à Berthierville appartenant à la Fabrique de la Paroisse St-Laurent dont l'achat est fait au prix de cent mille dollars (100 000 \$).

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, l'acte d'achat ainsi que tous les documents nécessaires à ladite transaction.

D'autoriser une appropriation à l'excédent non affecté au montant de 100 000 \$ afin de pourvoir à la dépense générée par l'achat dudit terrain.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Berthierville**

2 août 2021

No de résolution  
ou annotation

2021-08-191

**H.4 PROGRAMME D'AIDE AUX COLLECTIVITÉS RURALES – MRC DE D'AUTRAY /  
AMÉNAGEMENT DU PARC GILLES-VILLENEUVE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire procéder à l'aménagement du parc Gilles-Villeneuve afin de mettre en valeur ce lieu exceptionnel et de sécuriser l'accès tout en respectant la quiétude des résidents du secteur;

CONSIDÉRANT que la MRC de D'Autray a annoncé un appel de projets se terminant le 24 août 2021 dans le cadre du Programme d'aide aux collectivités rurales;

CONSIDÉRANT les objectifs de la Politique du Programme d'aide aux collectivités rurales – MRC de D'Autray permettant l'octroi d'une aide financière pouvant atteindre un maximum de 50% du coût total du projet;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Destrempe,

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser la présentation du projet relatif à l'aménagement du parc Gilles-Villeneuve dans le cadre du Programme d'aide aux collectivités rurales de la MRC de D'Autray;

De confirmer l'engagement de la Ville de Berthierville à payer sa part des coûts admissibles au projet;

D'autoriser la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, les documents relatifs à la demande d'aide financière dudit projet.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-08-192

**H.5 LOCALISATION DES ENTRÉES D'EAU INCLUANT L'INTÉGRATION DES ENTITÉS  
AU FICHER SHAPEFILE / OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT le désir d'intégrer à la cartographie numérique de plus en plus d'informations liées aux infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 8 juillet 2021 déposée par la compagnie Nordikeau relative à la localisation des entrées d'eau sur l'ensemble du réseau d'aqueduc de la ville de Berthierville et ce, avec une précision décimétrique de plus ou moins 10 centimètres incluant l'intégration des entités relevées avec le fichier Shapefile;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

**ET RÉSOLU :**

D'octroyer à la compagnie Nordikeau le contrat de localisation des entrées d'eau desservies par le réseau d'aqueduc de Berthierville au coût unitaire de 8 \$ plus les taxes applicables tel que détaillé à leur offre de service datée du 8 juillet 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-08-193

**H.6 ÉTUDE D'AVANT-PROJET POUR LA RÉFECTION DE LA RUE  
PIERRE-DE LESTAGE**

CONSIDÉRANT que la réfection de la rue Pierre-De Lestage est inscrite au Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 de la Ville de Berthierville;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

2 août 2021

CONSIDÉRANT que le projet consiste à remplacer les infrastructures souterraines, effectuer les aménagements relatifs à la circulation et de procéder à l'installation des aménagements urbains afin de bonifier les abords de la rue;

CONSIDÉRANT l'offre de services d'ingénierie civile datée du 20 juillet 2021 déposée par la firme GBI Experts-Conseils inc. pour la réalisation de l'étude d'avant-projet pour la réfection de la rue Pierre-De Lestage;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

### ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie GBI Experts-Conseils inc. le contrat de services d'ingénierie civile pour la réalisation de l'étude d'avant-projet pour la réfection de la rue Pierre-De Lestage au coût de 23 600 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur offre de services numéro OS-GC-19555- Rév.01 datée du 20 juillet 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-08-194

### H.7 RUE PIERRE-DE LESTAGE / MANDAT RELATIF À LA RÉALISATION DU RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE

CONSIDÉRANT que la réfection de la rue Pierre-De Lestage est inscrite au Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la réalisation du relevé topographique complet de la rue incluant plusieurs éléments dont, entre autres, un relevé géoréférencé, la façade des bâtiments, l'aménagement privé en façade et dans l'emprise de rue, les réseaux d'utilités publiques, la topographie de l'existant, la voirie complète ainsi que le radier, diamètre et matériaux des conduites d'égout;

CONSIDÉRANT que les firmes offrant exclusivement les services d'arpentage sont fort achalandées en 2021 et non disponibles;

CONSIDÉRANT l'octroi du mandat à l'égard de la réalisation de l'étude d'avant-projet pour la réfection de ladite rue;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels datée du 20 juillet 2021, déposée par la firme GBI Experts-Conseils inc., pour la réalisation du relevé topographique complet de la rue Pierre-De Lestage;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

### ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie GBI Experts-Conseils inc. le contrat de services professionnels pour la réalisation du relevé topographique complet de la rue Pierre-De Lestage au coût de 3 150 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur offre de services numéro OS-21-0956 datée du 20 juillet 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Berthierville**

2 août 2021

No de résolution  
ou annotation

2021-08-195

**H.8 IMMEUBLE SITUÉ AU 700, RUE DE FRONTENAC / DEMANDE DE DÉROGATION  
MINEURE NUMÉRO DM-05-2021**

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure DM-05-2021 mineure concerne la propriété située au 700, rue De Frontenac localisée à l'intérieur de la zone 4-R-10;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure DM-05-2021 vise à permettre l'installation d'une clôture ayant une hauteur de 1.83 mètre au long de la rue De Champlain, tel que démontré dans la lettre de demande de dérogation mineure déposée par la propriétaire en date du 10 juin 2021;

CONSIDÉRANT que la demande est dérogoratoire à l'article 7.9.3, paragraphe d) du règlement de zonage #748 qui stipule que dans le cas d'un lot d'angle, dans la marge de recul et la cour avant ainsi que dans la partie du terrain comprise entre le mur latéral du bâtiment et son prolongement jusqu'à la ligne arrière et la ligne de rue, la hauteur des clôtures érigées ne peut être supérieure à 1 mètre;

CONSIDÉRANT que la cour arrière de la propriété donne sur la rue De Champlain;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre au propriétaire de bénéficier d'une meilleure intimité sur sa propriété;

CONSIDÉRANT que l'installation de la clôture n'est pas projetée près du point d'intersection des rues De Frontenac et De Champlain, ni à l'intérieur d'un triangle de visibilité;

CONSIDÉRANT que la clôture sera installée à plus de un mètre de la limite de lot et que la haie existante sera conservée;

CONSIDÉRANT qu'elle ne causera aucun préjudice aux voisins et n'entraînera aucun problème relié à la sécurité;

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont recommandé à l'unanimité au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure DM-05-2021;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

D'accepter la demande de dérogation mineure DM-05-2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-08-196

**H.9 DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE AU PIIA – PROPRIÉTÉ SISE AU  
700, RUE DE FRONTENAC**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation au règlement sur les PIIA concernant l'installation d'une clôture en marge avant secondaire du 700, rue De Frontenac, tel que démontré dans la lettre déposée par la propriétaire en date du 10 juin 2021;

CONSIDÉRANT l'existence du règlement 918 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que l'immeuble situé au 700, rue De Frontenac fait partie du secteur visé par ce règlement et que, selon l'article 16 du règlement, il appartient au conseil municipal d'approuver ou de désapprouver la demande après réception de l'avis et des recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU);



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

2 août 2021

CONSIDÉRANT que l'article 20.7 du règlement 918 prévoit, comme critère d'évaluation, que les matériaux utilisés pour l'implantation doivent s'harmoniser avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le matériau choisi servira à y faire pousser une plante grimpante et que la clôture formera un écran végétal;

CONSIDÉRANT que l'article 20.7 du règlement 918 prévoit également comme objectif de permettre des aménagements qui valorisent le paysage végétal;

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont recommandé à l'unanimité au conseil municipal d'accepter la demande d'autorisation relative au PIIA;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

### ET RÉSOLU :

D'accepter la demande relative au règlement 918 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le 700, rue De Frontenac et d'autoriser l'installation de la clôture, telle que démontrée dans la lettre déposée par la propriétaire en date du 10 juin 2021.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-08-197

### H.10 PROPRIÉTÉ SISE AU 290 RUE DE VAUDREUIL / DEMANDE D'UN PERMIS DE DÉMOLITION – AVIS D'INTENTION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT la demande reçue le 16 juillet 2021 visant la démolition de la propriété sise au 290 rue De Vaudreuil à Berthierville afin d'y construire un bâtiment locatif de huit (8) logements;

CONSIDÉRANT le projet de Loi 69 sanctionné le 1<sup>er</sup> avril 2021 dont l'article 138 stipule que : « Toute municipalité visée au premier ou au troisième alinéa de l'article 137 doit, au moins 90 jours avant la délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation relatif à la démolition d'un immeuble construit avant 1940, notifier au ministre de la Culture et des Communications un avis de son intention, accompagné de tout renseignement ou document requis par le ministre »;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

### ET RÉSOLU :

De notifier au ministère de la Culture et des Communications un avis d'intention de l'émission d'un permis de démolition pour la propriété sise au 290 rue De Vaudreuil à Berthierville.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-08-198

### H.11 PROPRIÉTÉS SISES AU 51-53 ET AU 55-61 RUE D'IBERVILLE / DEMANDE D'UN PERMIS DE DÉMOLITION – AVIS D'INTENTION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT la demande datée du 29 juin 2021 visant la démolition des immeubles sis au 51-53 et au 55-61 rue D'Iberville à Berthierville afin de faire place à un nouveau concept de développement au centre-ville;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

2 août 2021

CONSIDÉRANT le projet de Loi 69 sanctionné le 1<sup>er</sup> avril 2021 dont l'article 138 stipule que : « Toute municipalité visée au premier ou au troisième alinéa de l'article 137 doit, au moins 90 jours avant la délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation relatif à la démolition d'un immeuble construit avant 1940, notifier au ministre de la Culture et des Communications un avis de son intention, accompagné de tout renseignement ou document requis par le ministre »;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Perreault,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

### ET RÉSOLU :

De notifier au ministère de la Culture et des Communications un avis d'intention de l'émission de permis de démolition pour les propriétés sises au 51-53 et au 55-61 rue D'Iberville à Berthierville.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-08-199

### H.12 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES / DEMANDE DE REPORT DE LA REDDITION DE COMPTE

CONSIDÉRANT la convention intervenue en mars 2019 entre le Ministère de la Famille et la Ville de Berthierville à l'égard du Programme de soutien aux politiques familiales municipales octroyant une aide financière pour la réalisation de la politique familiale de Berthierville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander un report de la date du dépôt de la reddition de compte en raison du délai généré par le changement de personnel au poste de la direction des loisirs et par la situation pandémique rendant difficile le recrutement des membres du comité et la tenue des rencontres dudit comité;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par le conseiller Denis Perreault,

### ET RÉSOLU:

De demander le report de la date du dépôt de la reddition de compte au mois de juin 2022 pour les motifs ci-haut mentionnés.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-08-200

### H.13 RECRUTEMENT AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJETS / NOMINATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

CONSIDÉRANT le processus de recrutement au poste de chargé de projets;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un comité de sélection;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

2 août 2021

### ET RÉSOLU :

De nommer les personnes suivantes sur le comité de sélection, à savoir :

- M<sup>me</sup> Suzanne Nantel, mairesse
- M<sup>me</sup> Sylvie Dubois, directrice générale et greffière

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

La directrice générale et greffière procède au dépôt du document suivant :

- Certificat de conformité pour le règlement numéro 748-213 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements concernant l'ajout d'une définition pour les animaux de compagnie et la modification des normes pour les garages détachés, émis par la MRC de D'Autray le 12 juillet 2021

#### J) RAPPORT DES SERVICES

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport de pesées des matières résiduelles du mois de juin 2021
- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois de juillet 2021
- Rapport d'activités de la Mairesse pour le mois de juillet 2021

#### K) AVIS DE MOTION

##### K.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

**Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en modifiant les exigences relatives au stationnement pour les zones 4-C-35, 4-C-57 et 4-C-58**

Avis de motion est donné par la conseillère Isabelle Fontaine qu'elle entend proposer, lors d'une prochaine séance, une modification au règlement de zonage 748 intitulé « Règlement de zonage de Ville de Berthierville » et ses amendements dont l'effet est de modifier les exigences relatives au stationnement pour les zones 4-C-35, 4-C-57 et 4-C-58.

La conseillère Isabelle Fontaine dépose le projet de règlement numéro 748-217 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en modifiant les exigences relatives au stationnement pour les zones 4-C-35, 4-C-57 et 4-C-58 ».

##### K.2 AVIS DE MOTION

**Règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable**

Avis de motion est donné par la conseillère Isabelle Fontaine qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable.

##### K.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

**Règlement concernant les stationnements pour les utilisateurs de la descente de bateaux**

Avis de motion est donné par le conseiller Sylvain Destrempe qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement concernant les stationnements pour les utilisateurs de la descente de bateaux.

Le conseiller Sylvain Destrempe dépose le projet de règlement numéro 965 intitulé « Règlement concernant les stationnements pour les utilisateurs de la descente de bateaux ».

2021-08-201

2021-08-202

2021-08-203



No de résolution  
ou annotation

2021-08-204

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

2 août 2021

**K.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**  
**Règlement sur l'utilisation des infrastructures municipales en bordure des plans d'eau et sur l'amarrage des bateaux**

Avis de motion est donné par le conseiller Sylvain Destrempe qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement sur l'utilisation des infrastructures municipales en bordure des plans d'eau et sur l'amarrage des bateaux.

Le conseiller Sylvain Destrempe dépose le projet de règlement numéro 961 intitulé « Règlement sur l'utilisation des infrastructures municipales en bordure des plans d'eau et sur l'amarrage des bateaux ».

**L) ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

2021-08-205

**L.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 962**  
**Règlement relatif au stationnement et à la circulation**

CONSIDÉRANT que les dispositions des articles 79 à 81 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c.C.-47-1) accordant aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements relatifs au stationnement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 5 juillet 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,  
Appuyé par le conseiller Alec Turcotte,

**ET RÉSOLU :**

D'adopter le règlement numéro 962 relatif au stationnement et à la circulation.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-08-206

**L.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 963**  
**Règlement relatif au programme d'aide aux entreprises**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 juillet 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Destrempe,

**ET RÉSOLU :**

D'adopter le règlement numéro 963 relatif au programme d'aide aux entreprises.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



No de résolution  
ou annotation

2021-08-207

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

2 août 2021

**L.3 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 748-215**  
**Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en**  
**agrandissant la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05**

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021, le projet de règlement numéro 748-215 « Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en agrandissant la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05 » a été déposé;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 3 448 710 a déposé une demande officielle de modification au règlement de zonage en date du 6 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement de la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05 effectué par le règlement 748-211 ne correspond pas à la demande du propriétaire et qu'une nouvelle modification est nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure liée aux règlements d'urbanisme qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être également accompagnée d'une période de consultation écrite;

CONSIDÉRANT qu'une période de consultation écrite s'est tenue entre le 12 juillet et le 27 juillet 2021 suivant l'avis public publié le 12 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville n'a reçu aucun commentaire durant cette période;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Destremes,

**ET RÉSOLU :**

D'adopter le second projet de règlement numéro 748-215 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en agrandissant la zone 1-C-06 à même la zone 1-R-05.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**L.4 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 748-216**  
**Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en créant la**  
**zone 1-R-36 à même les zones 1-P-33 et 1-C-24**

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021, le projet de règlement numéro 748-216 « Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en créant la zone 1-R-36 à même les zones 1-P-33 et 1-C-24 » a été déposé;

CONSIDÉRANT le dépôt de la lettre de procuration signée en date du 2 mars 2021 autorisant Développement Zone Verte à effectuer les démarches au nom du propriétaire pour la demande de modification au règlement de zonage;

2021-08-208



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

2 août 2021

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande officielle datée du 15 avril 2021 par la firme d'urbanisme Développement Zone Verte;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure liée aux règlements d'urbanisme qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être également accompagnée d'une période de consultation écrite;

CONSIDÉRANT qu'une période de consultation écrite s'est tenue entre le 12 juillet et le 27 juillet 2021 suivant l'avis public publié le 12 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville n'a reçu aucun commentaire durant cette période;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Destremes,

### ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de règlement numéro 748-216 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en créant la zone 1-R-36 à même les zones 1-P-33 et 1-C-24.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

### RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-08-209

#### L.5 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 748-217 Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en modifiant les exigences relatives au stationnement pour les zones 4-C-35, 4-C-57 et 4-C-58

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire tenue le 2 août 2021, le projet de règlement numéro 748-217 « Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en modifiant les exigences relatives au stationnement pour les zones 4-C-35, 4-C-57 et 4-C-58 » a été déposé;

CONSIDÉRANT l'existence du règlement 946 relatif à la transformation de local commercial, industriel ou institutionnel en logement de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage #748 prévoit actuellement qu'aucun agrandissement ou transformation d'un bâtiment ou d'un usage n'est permis, à moins que le nombre de cases de stationnement requis pour l'ensemble du bâtiment, tel qu'agrandi, ne soit prévu;

CONSIDÉRANT que la dimension des lots ainsi que la densité dans le centre-ville ne permettent pas l'aménagement de nouvelles cases de stationnement conformes à la réglementation;

CONSIDÉRANT que les zones 4-C-39, 4-C-42 et 4-C-53 sont déjà exemptées des normes relatives au stationnement;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

2 août 2021

CONSIDÉRANT que cette modification permettra désormais l'application du règlement 946 dans les zones 4-C-35, 4-C-57 et 4-C-58 sans égard aux normes relatives au stationnement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 2 août 2021;

CONSIDÉRANT que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par le conseiller Denis Perreault,

### ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 748-217 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements en modifiant les exigences relatives au stationnement pour les zones 4-C-35, 4-C-57 et 4-C-58.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### M) AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

### N) PÉRIODE DE QUESTIONS

À l'occasion de la période de questions, madame la mairesse, Suzanne Nantel, assistée des membres du conseil et de la directrice générale et greffière, répond aux questions des citoyens présents à la séance.

### O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par le conseiller Claude Frappier,



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Berthierville**

2 août 2021

**ET RÉSOLU:**

De lever la séance à 20 h 56.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Suzanne Nantel  
Mairesse

Sylvie Dubois  
Directrice générale et greffière

*Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

Suzanne Nantel  
Mairesse